

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-018 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, François-Didier BASSET , Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Alain ARNOUD , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Jean-Luc LAMAISON, Jean-Luc BARBEYRON, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE
MISSION DE COORDINATION-MÉDIATION DÉPARTEMENTALE DES GRANDS
PASSAGES ESTIVAUX DES GENS DU VOYAGE EN GIRONDE : CONVENTION DE
GROUPEMENT EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ 2019 - 2021

Sur proposition de Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

La gestion de la coordination-médiation des grands passages estivaux de Voyageurs sur l'ensemble de la Gironde est confiée par les services de la Préfecture à un prestataire externe, depuis 2012. Cette mission, financée par l'État, le Conseil Départemental et les EPCI compétents en matière d'aire de grand passage, a pris fin au 31 décembre 2018.

Au regard de la réussite de cette mission, Monsieur le Préfet de Gironde souhaite renouveler ce processus afin de lancer un nouvel appel d'offres en vue de la passation d'un marché public pour la mission de coordination-médiation départementale pour une durée d'un an renouvelable deux fois, dans les conditions prévues par la convention de groupement.

La participation financière prévisionnelle demandée à la Communauté d'agglomération du Libournais est estimée à un montant de 3 035 € TTC.

Ce montant est susceptible de varier lors de la notification du marché.

Au vu de l'intérêt de cette mission et d'une nécessaire solidarité de l'ensemble des territoires sur ce sujet,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de groupement 2019 – 2021 ainsi que l'avenant notifiant le prestataire et le montant de la participation et tous les documents afférents
- verser la participation financière de La Cali pour les 3 années, sur présentation de la facture du prestataire

Imputation budgétaire :
Chapitre 65 – compte 65737 - service gestionnaire et destinataire AGP1 - fonction 524

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 15 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

